
Nos Honoraires

Tarification des honoraires au 1er juillet 2015

Transaction sur immeubles et biens à usage d'habitation

Jusqu'à 70 000 € => 9% TTC (avec un minimum de 5 000 € TTC)

De 70 001 € à 250 000 € => 7% TTC

De 250 001 € à 500 000 € => 6% TTC

Au-delà de 500 000 € => 5% TTC

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties.

(Code du commerce - article L 410-2)

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat.

Transaction sur murs commerciaux,

Fonds de commerce et terrains

10% TTC (avec un minimum de 5 000 € TTC)

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat.

Location locaux commerciaux et professionnels

Recherche de locataire => 21,5% HT du loyer annuel

Rédaction de bail => 7% HT du loyer annuel (avec minimum de 400 €)